

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321  
Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1261<sup>E</sup> RÉUNION (AU NIVEAU DES CHEFS D'ÉTAT)

14 FÉVRIER 2025  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/HoSG/COMM.1261.1 (2025)

COMMUNIQUÉ



## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 1261<sup>e</sup> réunion tenue le 14 février 2025 sur l'examen de la situation au Soudan :**

### Le Conseil de Paix et de Sécurité,

**Rappelant** ses décisions et prises de position antérieures sur la situation au Soudan, en particulier le communiqué [PSC/PR/COMM.1235 (2024)] adopté par le CPS lors de sa 1235<sup>e</sup> réunion tenue le 9 octobre 2024 ; le communiqué [PSC/MIN/COMM.1233.1 (2024)] adopté par le CPS lors de sa 1233<sup>e</sup> réunion tenue au niveau ministériel le 25 septembre 2024 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies ; le communiqué [PSC/HoSG/COMM.1218 (2024)] adopté lors de sa 1218<sup>e</sup> réunion tenue au niveau des Chefs d'État et de Gouvernement le 21 juin 2024 ; ainsi que la déclaration de presse [PSC/PR/BR.1213 (2024)], adoptée lors de sa 121<sup>e</sup> réunion tenue le 21 mai 2024 ; ainsi que les déclarations de presse suivantes [PSC/PR/BR.1228 (2024)], adoptées respectivement lors de sa 1228<sup>e</sup> réunion tenue le 19 août 2024 ; [PSC/PR/COMM.1041 (2021)], et lors de sa 1041<sup>e</sup> réunion tenue le 26 octobre 2021 ;

**Réaffirmant** la solidarité de l'UA et son engagement inébranlable à continuer de soutenir le peuple soudanais dans ses aspirations à restaurer une paix durable, la sécurité, la stabilité et la prospérité, dans l'intérêt de tous les Soudanais, des pays voisins, de l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique et du continent africain dans son ensemble ;

**Réaffirmant également** l'engagement de l'UA à respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan ;

**Prenant note** des remarques introductives de S.E. Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, Président de la République de Guinée équatoriale et Président du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine pour le mois de février 2025, ainsi que de l'exposé de S.E. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'UA ;

**Prenant acte** de la déclaration de S.E. Ismaïl Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti et Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, lue par S.E. Mahamoud Ali Youssouf, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, porte-parole du gouvernement de la République de Djibouti, et de celle S.E. António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies de même que celle du représentant du Secrétaire général de la Ligue des États arabes ; et

### Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité

1. **Se déclare profondément préoccupé** par la poursuite du conflit armé entre les forces armées soudanaises (SAF) et les forces de soutien rapide (RSF) et par ses effets néfastes sur le peuple soudanais et la région ;
2. **Exprime sa profonde inquiétude** face au siège en cours et aux combats incessants à El Fasher, la capitale de l'État du Darfour-Nord au Soudan, qui ont un impact dévastateur sur les moyens de subsistance à grande échelle ;
3. **Demande instamment** aux parties belligérantes d'observer une trêve humanitaire pendant le mois sacré du Ramadan à partir de mars 2025 ;
4. **Se déclare profondément préoccupé** par l'escalade continue du conflit entre les deux parties belligérantes, en particulier par la perpétration ininterrompue de crimes de guerre et de crimes contre

l'humanité, ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme, en violation du Droit international des droits de l'homme (DIDH) et du Droit international humanitaire (DIH) ;

5. **Réitère** son appel aux parties pour qu'elles instaurent un cessez-le-feu immédiat, permanent et inconditionnel et reprennent les négociations suivies d'un dialogue national inclusif et d'une transition politique, et souligne qu'il n'y a pas de solution militaire viable et durable à la guerre actuelle ;

6. **Condamne catégoriquement** toutes les formes de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, avertit les auteurs de ces violations qu'ils devront répondre de leurs actes déplorables et **réaffirme** l'impératif de protection des civils.

7. **Réitère** sa condamnation de toutes les formes d'ingérence extérieure qui alimentent le conflit soudanais, en violation flagrante de tous les communiqués pertinents du CPS et des Résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier la Résolution 1556 (2004), réitère également sa demande qu'elles cessent immédiatement et que tous les acteurs, y compris les États et les entités non étatiques, cessent d'apporter un soutien militaire et financier aux belligérants ;

8. **Exhorte** Exhorte les parties belligérantes à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave aux populations dans le besoin, et invite les deux parties à faciliter l'ouverture de nombreux couloirs humanitaires et à permettre l'acheminement sûr et sans entrave de l'aide humanitaire indispensable aux populations dans le besoin ;

9. **Souligne une nouvelle fois** l'importance capitale d'un dialogue politique inclusif dirigé et contrôlé par les Soudanais, seule voie viable vers une solution consensuelle et durable à la crise actuelle ; **invite** toutes les parties prenantes soudanaises à mettre de côté leurs divergences et leurs intérêts personnels et à se concentrer sur le dialogue national, la réconciliation et la cohésion sociale, qui constituent la meilleure option pour résoudre la crise soudanaise dans l'intérêt suprême du Soudan et de la population soudanaise ;

10. **Se félicite** des progrès accomplis dans la mise en place du Comité présidentiel ad hoc du CPS sur le Soudan ; **salue** le leadership de S.E. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, en sa qualité de Président du Comité présidentiel ad hoc du CPS, pour les mesures déjà prises en vue de la convocation de la réunion du Comité présidentiel ad hoc sur le Soudan ; et **l'encourage** à continuer à ne ménager aucun effort pour faciliter les engagements entre les dirigeants des SAF et des RSF;

11. **Félicite** la Commission de l'UA, en particulier le Panel de Haut niveau(HLP) de l'UA sur la résolution du conflit au Soudan, pour ses efforts visant à résoudre le conflit au Soudan ; et **demande** à la Commission de l'UA, par le biais du Panel de Haut niveau, et en étroite coordination avec l'IGAD, de même que les pays voisins, de continuer à faire participer les acteurs civils à un processus intersoudanais inclusif ; et

12. **Décide** de demeurer activement saisi de la question.